



Alliance Française Saint-Domingue

REGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE L'ALLIANCE FRANCAISE.

HORAIRES ET ACCES

- La médiathèque n'est pas un lieu public mais un département de l'Alliance Française réservé en priorité aux élèves, étudiants et professeurs, et accessible à tous ceux qui désirent s'abonner.
- La médiathèque est ouverte à tous les usagers à jour de leur cotisation. Les simples visiteurs se verront remettre à l'accueil un badge leur permettant de circuler et d'obtenir des renseignements. En revanche, la consultation et l'emprunt de documents sont interdits.
- Les usagers doivent obligatoirement présenter leur carte à chaque visite à la médiathèque. De plus, les sacs et les cartables doivent être déposés à l'accueil.
- Les personnes désireuses de s'inscrire doivent remettre à la médiathèque :
 - le formulaire d'inscription dûment rempli.
 - 2 photos d'identité identiques et récentes.
 - la photocopie d'une pièce d'identité valide.
 - un justificatif en cours dans le cas d'un tarif réduit.
 - le montant total de l'option choisie.
- L'utilisateur peut à tout moment réclamer le remboursement de sa caution, dans ce cas il devra remettre sa carte d'abonné à la médiathèque. La restitution de la caution se fait uniquement par chèque, et dans un délai maximal de 5 (cinq) jours ouvrables à compter de la demande.
- Les inscriptions à la médiathèque ne sont pas remboursables.
- En cas de perte de la carte, l'abonné devra payer la somme de 100 pesos pour sa réédition.
- La carte est valide une année à compter de la date d'inscription.
- La carte est strictement personnelle et ne peut donc être prêtée.
- Le paiement de la cotisation annuelle et de la caution peut se faire par carte bancaire, chèque, ou espèces. Un seul mode de paiement est autorisé.
- Un reçu est obligatoirement remis au nouvel adhérent.

LE PRÊT

- En raison du système antivol mis en place sur tous les documents, ceux-ci seront remis après enregistrement par la fenêtre située derrière la banque de prêt.
- Une seule prolongation de l'emprunt est autorisée, et celle-ci ne peut se faire qu'à la médiathèque, et non par téléphone ou courrier électronique.
- Les usagers sont tenus de restituer les documents empruntés dans les délais impartis. A défaut, la sanction sera une amende forfaitaire de 100 pesos pour moins d'une semaine de retard, et de 500 pesos pour plus d'une semaine de retard.
- Les usagers sont tenus de restituer les documents en bon état.
- En cas de perte, vol ou détérioration des documents, l'emprunteur est tenu de rembourser ceux-ci selon un tarif qui lui sera indiqué ; en cas de refus, la caution servira au rachat ou à la réparation des documents, et l'utilisateur pourra être interdit de médiathèque.
- Si, au moment de la sortie d'un usager, le portique anti-vol retentit, le personnel se réserve le droit de pratiquer une fouille.

LA CONSULTATION SUR PLACE

- L'ensemble des collections est consultable sur place par les usagers, y compris les disques audio, les DVD (dans la limite de 1 par jour et par personne) et les cassettes VHS.
- Les dictionnaires, encyclopédies et derniers numéros de périodiques sont exclus du prêt.
- Les documents doivent impérativement être laissés sur les tables après consultation.
- La télévision, les lecteurs CD et DVD ne doivent en aucun cas être manipulés par les usagers. Le recours à un employé de la médiathèque est obligatoire.
- Pour les documents en consultation sur place, une photocopieuse est à la disposition des usagers. La page reproduite en noir et blanc est facturée 4 pesos payables en espèces.

DISCIPLINE

- Les enfants de moins de 10 ans doivent impérativement être accompagnés par un adulte pendant toute la durée de leur présence à la médiathèque.
- Les animaux sont strictement interdits à l'intérieur de la médiathèque.
- Il est strictement interdit de boire, manger ou fumer à l'intérieur de la médiathèque.
- Il est strictement interdit d'utiliser un téléphone portable à l'intérieur de la médiathèque.
- Nous invitons les usagers à respecter le silence à l'intérieur de la médiathèque.
- Il est interdit de crier, de courir, de s'embrasser dans la médiathèque.
- Les usagers sont tenus d'arborer une tenue décente. Le personnel se réserve le droit de faire sortir une personne qui ne respecterait ces règles.

UTILISATION DES ORDINATEURS

- L'utilisation des ordinateurs de la médiathèque est strictement réservée aux usagers ayant payé leur cotisation.
- L'utilisation des ordinateurs publics est facturée 10 pesos la demi-heure, payables en espèces.
- La consultation de sites Internet à caractère pornographique est strictement interdite.
- La consultation des messageries personnelles ou l'utilisation de « chats » sont strictement interdites. Les ordinateurs de la médiathèque doivent être utilisés à seule fin informative ou documentaire.
- La consultation de Cdroms est autorisée sur simple demande.
- L'utilisation de disquettes, disques, clés USB est formellement interdite.
- Une page imprimée en noir et blanc est facturée 10 pesos payables en espèces.
- Les ordinateurs portables sont autorisés à la stricte condition qu'ils fonctionnent sur leur batterie.